

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**

Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES  
-----

MINISTERE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU BUDGET  
-----

**CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°068/05 /MFPTLS/MEF B**

**OBJET** : Levée de la suspension du transfert des postes budgétaires des agents de l'Etat

**REFERENCES** :

- Circulaire Interministérielle N°5331/ MINFOP/ME FB du 05 novembre 2003
- Communication verbale conjointe N°441/2004 –MINFO PTLS du 1<sup>er</sup> mars 2004
- Communication verbale conjointe N°48 /2005 –MINF OPTLS du 11 avril 2005

**DESTINATAIRES** : Tous Ministères et organismes rattachés

La suspension du transfert des postes budgétaires des agents de l'Etat, d'un ministère à un autre ministère, d'un ministère à une Institution ou vice versa ou d'une Institution à une autre Institution est levée.

La suspension du transfert des postes budgétaires des agents de l'Etat ayant demandé et obtenu leur affectation auprès d'un autre ministère ou d'une Institution, objet de la Circulaire interministérielle N°1429/MINFOPTLS/MEFB du 21 mai 2004, est levée.

La procédure doit requérir, le cas échéant, l'accord bipartite Ministère d'origine Ministère d'accueil.

Nonobstant des dispositions ci-dessus, la suspension du transfert des postes budgétaires des fonctionnaires et des agents contractuels du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique reste toutefois maintenue.

Fait à Antananarivo, le 13 juin 2005

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU BUDGET

RANJIVASON Jean Théodore

RADAVIDSON Andriamparany Benjamin